

25 février au 2 mars 2014

Hôtel Sheraton du centre-ville, 123, rue Queen Ouest, Toronto

N°	Cours	Horaire des cours	Coût
1	CSPAAT – Orientation médicale	Le mardi 25 février de 13 h à 17 h; les mardi mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
2	Sous-traitance et privatisation	Le mardi 25 février de 13 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
3	Santé et sécurité au travail Niveau I	Le mercredi 26 février de 9 h à 17 h; les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
4	Santé et sécurité au travail Niveau II – Loi	Le mercredi 26 février de 9 h à 17 h; les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
5	CSPAAT Niveau 1 (FTO)	Le vendredi 28 février de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
6	CSPAAT Niveau 2 (FTO)	Le vendredi 28 février de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
7	Dirigeants financiers	* Le vendredi 28 février de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
8	Introduction au travail des personnes déléguées syndicales	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
9	Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 1 : Ce que les personnes déléguées doivent savoir au sujet de la santé et de la sécurité; la médiation lors d'un conflit entre membres	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
10	Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 2 : S'opposer au racisme; mobiliser les travailleuses et les travailleurs	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
11	Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 3 : Établir un lien avec les travailleuses et travailleurs autochtones; ce que les personnes déléguées doivent savoir au sujet de l'arbitrage	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
12	Droit du travail	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
13	Se préparer pour la négociation	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
14	Procédure parlementaire	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
15	Pensions – Une introduction	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
16	Évaluation des emplois	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
17	Les femmes prennent la parole	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
18	Histoire syndicale	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
19	Combattre l'intimidation au travail	Le samedi 1 mars de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$

Après le 14 février, des frais de retard de 50 \$ par personne qui s'inscrit s'appliquent.

Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés aux personnes provenant d'organisations non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.

POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ À WWW.CUPE.ON.CA

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À WWW.CUPE.ON.CA.

SI VOUS ÊTES INCAPABLE DE VOUS INSCRIRE EN LIGNE OU SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE SCFP-ONTARIO AU 905-739-9739

**POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL,
APPELEZ VOYAGES W.E. AU
613-232-9908 OU 1-888-676-7747,
OU RÉSERVEZ EN LIGNE**

192,00 \$ plus taxes Section Club : 252 \$ plus taxes

**** La date limite pour réserver est le lundi 3 février 2014**

VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à www.cupe.on.ca.
- Cliquez sur l'onglet « Spring School Registration » (Inscription à la séance de formation du printemps).
- Cliquez sur « Delegates Register Here » (Inscription des personnes déléguées) et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique; on communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer tous les renseignements nécessaires.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION PRINTEMPS 2014 :

- Tous les cours se terminent le dimanche 3 novembre à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.
- L'inscription a lieu le samedi de 7 h 30 à 9 h dans la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours sur la CSPAAAT et en santé et sécurité (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est restreint et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participantes et participants peuvent s'inscrire seulement à un cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- Le paiement pour les cours peut être fait par chèque (à l'ordre de CUPE Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2) ou par carte de crédit.
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.
- Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés à toutes les personnes provenant d'organisations non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.
- Après le 14 février, des frais de retard de 50 \$ par personne qui s'inscrit s'appliquent.
- Aucun remboursement après le 14 février.
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez le faire en ligne en même temps que l'inscription à la séance de formation de l'automne. Les réservations d'hôtel doivent être payées par carte de crédit.
- Il est important d'écrire et de conserver la clef d'accès que vous recevez une fois que vous aurez terminé l'inscription. Elle est utilisée pour récupérer les détails de votre réservation.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter www.cupe.on.ca et soumettre le formulaire approprié.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 14 FÉVRIER AFIN D'ÉVITER LES FRAIS DE RETARD

DESCRIPTIONS DES COURS

1. CSPAAT – ORIENTATION MÉDICALE (5 jours à compter de 13 h le mardi 25 février)

Inscription au début du cours

C'est un programme complet conçu pour abattre l'obstacle de la communication dans la terminologie médicale. Il permettra aux participantes et participants de comprendre le contenu des rapports médicaux et d'appliquer cette compréhension pour résoudre les questions d'admissibilité pour les travailleuses et travailleurs accidentés. Des rapports médicaux réels seront utilisés tout au long du cours. La terminologie médicale est séparée en termes compréhensibles, avec une série d'explications et d'exercices simples. Les participantes et participants apprendront des connaissances de base sur l'anatomie humaine et les fonctions et systèmes de l'organisme, et se concentreront sur des sujets qui sont chose commune dans la défense des dossiers devant la CSPAAT. On discutera d'accidents du travail spécifiques, en examinant en profondeur les maladies professionnelles et la façon de démontrer un lien de causalité. On démystifiera la profession des soins de santé et il y aura un aperçu des examens diagnostics et des procédures chirurgicales. Les participantes et participants acquerront également une expérience pratique dans le calcul de diverses pensions contenues dans la loi. Dans le cadre de ce cours, on abordera également les fondements de l'ergonomie. **Les cours Niveau I et Niveau II sont des cours préalables.**

2. SOUS-TRAITANCE ET PRIVATISATION (5 jours à compter de 13 h le mardi 25 février)

Inscription au début du cours

Cet atelier d'une semaine examinera la plus importante menace pour les emplois du SCFP et les services publics, soit la privatisation. Les participantes et participants examineront les diverses formes de privatisation et la façon de déceler les signes précurseurs de la privatisation. De plus, les membres développeront et apprendront des compétences pour répondre aux menaces de privatisation et de sous-traitance et pour mettre sur pied une campagne visant à lutter contre la privatisation au sein de leur section locale.

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NIVEAU I (30 heures à partir de 9 h le mercredi 26 février)

Inscription au début du cours

Ce cours traite d'une gamme complète de questions en matière de santé et de sécurité en ciblant la reconnaissance des dangers et les droits et responsabilités des parties présentes sur les lieux de travail, tel que prescrit par les lois actuelles. Ce programme clé de 30 heures est composé de dix modules qui incluent sept modules de base qui définissent les rôles respectifs des parties présentes sur les lieux de travail, soit la direction, le gouvernement et les travailleuses et travailleurs, quant à la santé et à la sécurité; il explique les lois provinciales et fédérales en vigueur sur la santé et la sécurité; il traite de la façon dont fonctionne l'organisme et des effets néfastes des dangers sur l'organisme; il présente les agents cancérigènes et la façon de les reconnaître, ainsi que les substances toxiques, et leurs sources; il explique l'efficacité, ou le manque d'efficacité, des trois principes de contrôle fondamentaux, soit à la source, tout au long du parcours et chez le travailleur ou la travailleuse; et il identifie les dangers que représente le bruit excessif au travail, et il explique comment mesurer le bruit au travail et comment élaborer un programme de réduction du bruit. **Le cours Niveau I est un programme de certificat et c'est un cours préalable pour suivre le programme Niveau II et la formation pour les instructrices et les instructeurs. CETTE FORMATION N'EST PAS POUR L'ACCRÉDITATION, C'EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208. Il se peut également que vous deviez assister à des cours le soir.**

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NIVEAU II – LOI (30 heures à partir de 9 h le mercredi 26 février)

Inscription au début du cours

Dans le cadre de ce programme, les participantes et participants examinent en profondeur la façon dont les lois et les règlements en santé et sécurité au travail peuvent être utilisés pour aider à protéger la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Ils examineront également les failles des lois et leur application et ils formuleront des stratégies pour les surmonter. De plus, les participantes et participants en ressortent avec la connaissance nécessaire pour les aider à exercer des pressions pour des solutions législatives et autres et pour assurer l'application des lois actuelles. **Cours préalable : Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses - Santé et sécurité au travail, Niveau I.**

CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

5. CSPAAT – NIVEAU I (12 heures à compter de 13 h le vendredi 28 février)

Inscription au début du cours

Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Le cours s'adresse aux travailleuses et travailleurs qui souhaitent acquérir une connaissance de base de ce système parfois complexe ou qui doivent le faire. Les participantes et participants verront l'histoire de l'indemnisation des accidents du travail, elles et ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des prestations et des services disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on expliquera comment trouver une représentante ou représentant expérimenté.

6. CSPAAT – NIVEAU II (12 heures à compter de 13 h le vendredi 28 février)

Inscription au début du cours

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleuses et travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleuses et travailleurs accidentés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleuses et travailleurs qui deviendront des représentantes et représentants des travailleuses et travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleuses et travailleurs accidentés seront expliqués en détail, notamment les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la *Loi*. Les participantes et participants y apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentantes et représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau système intégré d'appel de la commission, tout comme les nouveaux services de médiation. **Le cours CSPAAT Niveau I est un cours préalable.**

7. DIRIGEANTS FINANCIERS (12 heures à compter de 13 h le vendredi 28 février)

Inscription au début du cours

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier ou encore en tant que fiduciaire de votre section locale du SFCP. Vous y pratiquerez la tenue des livres mensuelle, la rédaction du rapport de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier et l'exécution de la conciliation bancaire. Vous apprendrez aussi comment remplir un rapport de capitation et comment préparer un budget. Cet atelier vous offrira les connaissances de base en matière de comptabilité nécessaires pour occuper le poste de secrétaire-trésorière ou de secrétaire-trésorier. **Veillez apporter une calculatrice et une copie des règlements de votre section locale.**

8. INTRODUCTION AU TRAVAIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

Que fait une personne déléguée syndicale du SFCP? Si vous êtes une nouvelle personne déléguée syndicale et que vous désirez apprendre comment aider les personnes membres du SFCP à régler les problèmes au lieu de travail, cet atelier d'introduction est pour vous! Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez sur le rôle de la ou du délégué syndical, les enquêtes sur les problèmes au travail, la structure du SFCP, la présentation d'un grief, les réunions avec la direction et le traitement des plaintes au travail. Après avoir complété le cours Introduction au travail des personnes déléguées syndicales, les personnes déléguées syndicales peuvent suivre d'autres modules d'atelier de la série de cours pour les personnes déléguées syndicales. **Veillez apporter votre convention collective.**

9. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 1 (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

Ce que les personnes déléguées syndicales doivent savoir au sujet de la santé et de la sécurité : les personnes déléguées syndicales doivent travailler avec des membres des comités de santé et de sécurité et des militantes et militants en santé et sécurité pour assurer que le lieu de travail est sain et sécuritaire pour nos

membres. Apprenez au sujet des droits en santé et sécurité et sur la façon dont les personnes déléguées syndicales peuvent soutenir cette partie importante du travail syndical. **Agir comme médiateur dans les conflits entre membres** : aider les membres à résoudre les conflits au jour le jour assure la solidarité au sein du syndicat. Dans ce module, les personnes déléguées syndicales s'exercent à « coacher » les membres qui sont en conflit avec d'autres membres et travaillent avec une approche en quatre étapes aux techniques de médiation de base.

10. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 2 (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

Faire face au racisme au travail : y a-t-il du racisme à votre lieu de travail? Cet atelier couvre ce à quoi ressemble le racisme au travail et votre rôle en tant que personne déléguée syndicale pour mettre fin au racisme. **Mobiliser les travailleuses et les travailleurs** : les personnes déléguées syndicales peuvent jouer un rôle important lorsque le syndicat doit mobiliser ses membres, que ce soit pour soutenir le comité de négociation ou pour empêcher les tentatives des employeurs de donner le travail du syndicat en sous-traitance. Apprenez la théorie de base sur la mobilisation et exercez de nouvelles compétences en travaillant sur les campagnes actuelles du SCFP.

11. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 3 (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

Établir un lien avec les travailleuses et les travailleurs autochtones : alors que les données démographiques changent, les travailleuses et les travailleurs autochtones jouent un rôle de plus en plus important au travail. Dans le cadre de cet atelier, les personnes déléguées syndicales exploreront des stratégies pour rendre vos sections locales plus inclusives des membres autochtones. **Ce que les personnes déléguées syndicales doivent savoir au sujet de l'arbitrage** : bien que la plupart des griefs soient réglés, quelques-uns sont soumis à l'arbitrage. Dans ce module, les personnes déléguées syndicales se familiarisent avec le processus d'arbitrage, les termes d'arbitrage, les ententes conclues en médiation et le rôle de la personne déléguée syndicale avant et pendant l'arbitrage.

15. DROIT DU TRAVAIL (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

On examinera divers aspects de la loi du travail, y compris un aperçu de la *Loi sur les relations de travail* et les diverses autres questions juridiques qui touchent les sections locales et les militantes et militants des sections locales.

14. PROCÉDURE PARLEMENTAIRE (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

Si vous vous êtes déjà demandé ce qu'est un « rappel au Règlement », cet atelier s'adresse à vous. Après avoir assisté à cet atelier, les membres du SCFP pourront jouer un rôle plus actif dans les réunions syndicales et aux congrès. Vous apprendrez la signification de nombreux nouveaux termes et comment nous prenons des décisions au sein de notre syndicat.

15. INTRODUCTION AUX PENSIONS (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

Nos pensions sont nos revenus de retraite. Voulez-vous obtenir un régime de retraite dans votre lieu de travail ou améliorer celui que vous avez? Voulez-vous comprendre l'information que vous recevez sur votre pension? Vous demandez-vous comment les régimes de retraite du gouvernement fonctionneront pour vous? **REMARQUE : si vous avez un régime de retraite, veuillez apporter votre relevé de retraite annuel avec vous. Si vous avez une copie de votre relevé du Régime de pensions du Canada, apportez-la également.**

16. ÉVALUATION DES EMPLOIS (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier vous intéressera si votre section locale pense à un programme conjoint d'évaluation des emplois à des fins d'équité salariale ou si vous avez de nouvelles personnes membres au sein du comité conjoint de l'équité salariale. Il couvre des sujets comme la collecte d'informations au sujet des emplois, la cotation des emplois, leur pondération, les tranches, la sélection des comparateurs masculins, les comparaisons entre les emplois et de la valeur proportionnelle, et l'obtention et le maintien de l'équité salariale.

17. LES FEMMES PRENNENT LA PAROLE (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

À la fin de l'atelier, les participantes se sentiront plus à l'aise de « prendre la parole » dans différentes situations – discours, réunions et communication en personne. Vous saurez ce qui rend un discours ou une présentation efficace. Vous apprendrez et pratiquerez des trucs pour contrôler la nervosité, vous préparerez les grandes lignes d'un discours ou d'une présentation et vous acquerrez une expérience pour parler devant un groupe à trois occasions.

18. HISTOIRE SYNDICALE (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

L'histoire a tendance à se répéter; c'est la raison pour laquelle il est si important d'apprendre au sujet du passé. Cet atelier explore l'histoire des syndicats au Canada, ainsi que quelques moments clés de l'histoire du SCLP.

19. COMBATTRE L'INTIMIDATION AU TRAVAIL (débutant à 9 h le samedi 1 mars)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 1 mars de 7 h 30 à 9 h

L'intimidation blesse tout le monde. Comme des syndiqués, nous avons un rôle à jouer dans le combat de l'intimidation au lieu de travail. Venez et parlez de : Ce que l'intimidation est et ce qu'elle n'est pas; Comment l'intimidation blesse les victimes, les témoins, l'employeur, le syndicat et même l'intimidatrice ou l'intimidateur; Comment ne pas être un témoin.